

**AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1633**

Aux personnes intéressées par le :

**Premier projet de règlement n° 1633** – *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (n°1373) concernant l'éclairage des enseignes commerciales*

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 décembre 2018, le conseil de la Ville de Deux-Montagnes a adopté le projet de règlement suivant :

**Premier projet de règlement n° 1633** – *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (n°1373) concernant l'éclairage des enseignes commerciales*

En résumé, ce premier projet de règlement a notamment pour objet de permettre, sur le chemin d'Oka, le boulevard des Promenades et une partie de la 20<sup>e</sup> Avenue, des affiches commerciales éclairées par l'intérieur.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 17 janvier 2019, à 19h**, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, situé au 803, chemin d'Oka.
3. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
4. Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes durant les heures normales d'ouverture.
6. Délimitation des zones visées :
  - tout le chemin d'Oka (zones R1-59, R4-26, C1-01, C1-02, C1-03, C1-04, R4-42, R1-44, R3-63, R1-43 et R3-62) ;
  - tout le boulevard des Promenades (zones C1-06, C2-08 et C1-07) ;
  - partie de la 20<sup>e</sup> Avenue, de l'intersection du boul. Deux-Montagnes à la limite du boisé Roger-Lemoine (zone C1-05).

Donné à Deux-Montagnes, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des services juridiques